

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2019

Date de convocation : 12 novembre 2019
Lieu de la séance : salle des fêtes à Damery

Président de séance : Christian BRUYEN

Nombre de conseillers en exercice : 73
Nombre de conseillers présents : 49
Nombre de votants : 65

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Danièle DESPEZELLE-GALLET suppléante remplaçant Pierre CHARLES, Thérèse LEBRUN-DAVID, Marylise MARTIN, Martine CHERÉ, Cécile OESLICK, Emmanuelle LÉTÉ, Isabelle MICHELET, Christine METEYER, Claudia COUSIN, Marie-Line CHARPENTIER, Catherine FONTANESI, Jeanine BARBAZANGES-JOBERT, Marie-Louise TONON et Odile LEMAIRE.

MM. Jean-Marc GUILLEMONT, Jean-Marie AUBERT suppléant remplaçant Maurice LOMBARD, David QUATREVAUX, Laurent COUVREUR, Philippe OUSSELIN suppléant remplaçant Marcel GUIMET, Thierry MALVAUX, Gérard GUYARD, Roger MIGUEL, Jacky GRANDREMY, Sylvain BIZZOCCHI, Jean-Claude GUERINEAU, Christian BRUYEN, Didier TALON, Jean-Luc TARATUTA, Jean-Pierre URUEL, Xavier DUVAT, Gérard CALLOT, Olivier MEUNIER, Bernard LISCH suppléant remplaçant Gabriel MOREAU, Didier DEPIT, Robert GARNIER suppléant remplaçant Yves RICHOUX, José MIGUEL, Alain FRIQUOT, Daniel PHILIZOT, Henri GUINAND, Fabrice HUBERT, André VARLET, Jackie BARROIS, Hervé GUEDRAT, Jean-Claude BUCQUET, Didier POUPINEL-DESCAMBRES, Patrick MARX, Alain CESARION et David COUTELAS.

Étaient représentés :

M. Pascal NAILLON donne pouvoir à Mme Cécile OESLICK
M. José PIERLOT donne pouvoir à M. Alain FRIQUOT
M. Edouard VAUTRIN donne pouvoir à Mme Emmanuelle LÉTÉ
M. Régis COUTANT donne pouvoir à M. Didier DEPIT
Mme Maryse MINOT donne pouvoir à M. Jean-Claude GUERINEAU
M. Michel COURTEAUX donne pouvoir à Mme Isabelle MICHELET
Mme Francine PICAUVET donne pouvoir à M. Fabrice HUBERT
Mme Chantal RENAUD donne pouvoir à M. Sylvain BIZZOCCHI
M. Ludovic WELCHE donne pouvoir à M. Didier TALON
M. Freddy LECACHEUR donne pouvoir à M. Patrick MARX
M. Jérôme GRIVOT donne pouvoir à Mme Claudia COUSIN
M. Olivier VEAUX donne pouvoir à Mme Jeanine BARBAZANGES-JOBERT
M. Patrick JAGER donne pouvoir à M. Jean-Marc GUILLEMONT
Mme Dominique VASSEUR-LEDRU donne pouvoir à M. Christian BRUYEN
Mme Sylvie GUENET-NANSOT donne pouvoir à M. Alain CESARION
M. Jean LE FOLLEZOU donne pouvoir à M. Roger MIGUEL

Étaient excusés les titulaires suivants : Mmes Maryline VUIBLET, Nathalie PROLA, Catherine BANDRY, MM. Pierre CHARLES, Maurice LOMBARD, Marcel GUIMET, Gabriel MOREAU, Yves RICHOUX et Frédéric POMMELET.

Étaient absents : Mmes Céline MEUNIER, Christiane FOURNY, MM. Sébastien PAYET et Yves BOBIN.

Secrétaire de séance : Mme Thérèse LEBRUN-DAVID

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2019 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

Suite à une observation de Cécile OESLICK, il est procédé à la correction du texte de la délibération n°19-177 relative à l'avenant n°1 au marché SUEZ dans le cadre de l'entretien et l'exploitation des installations d'eau potable à Cuchery.

Adopté à l'unanimité.

**19-185. ACQUISITION DE VEHICULES DE SERVICE.
ATTRIBUTION DES MARCHÉS.**

Rapporteur : Le Président

Pour les besoins des services (MSAP et services techniques), le Conseil accepte de confier :

- Lot 1. Achat d'un véhicule neuf de type ludospace (variante obligatoire), à GGA CHATEAU, pour la somme de 12 456,30 € HT
- Lot 2. Achat d'un véhicule neuf de type berline compacte, à GGA CHATEAU, pour la somme de 16 002,13 € HT

Adopté à l'unanimité.

**19-186. BUDGET GENERAL - 700.
REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET.**

Rapporteur : Le Président

Pour financer les investissements, le Conseil autorise le Président à réaliser auprès de la Banque Postale le contrat de prêt d'un montant de 350 000 € selon les caractéristiques financières suivantes :

Montant du contrat de prêt : 350 000 €
Durée du contrat de prêt : 10 ans
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,50 %
Périodicité de remboursement : mensuelle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt (soit 350 €)

**Adopté à la majorité 64 voix POUR
0 voix CONTRE
1 abstention – Claudia COUSIN**

**19-187. BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 702.
REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET.**

Rapporteur : Le Président

Pour financer les investissements, le Conseil autorise le Président à réaliser auprès de la Banque Postale le contrat de prêt d'un montant de 648 000 € selon les caractéristiques financières suivantes :

Montant du contrat de prêt : 648 000 €
Durée du contrat de prêt : 20 ans
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,78 %
Périodicité de remboursement : mensuelle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt (soit 648 €)

**Adopté à la majorité 64 voix POUR
0 voix CONTRE
1 abstention – Claudia COUSIN**

**19-188. BUDGET ECONOMIE - 703.
REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET.**

Rapporteur : Le Président

Pour financer les investissements, le Conseil autorise le Président à réaliser auprès de la Banque Postale le contrat de prêt d'un montant de 250 000 € selon les caractéristiques financières suivantes :

Montant du contrat de prêt : 250 000 €
Durée du contrat de prêt : 15 ans
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,63 %
Mode d'amortissement : échéances constantes
Périodicité de remboursement : mensuelle
Commission d'engagement : 250 €

**Adopté à la majorité 64 voix POUR
0 voix CONTRE
1 abstention – Claudia COUSIN**

19-189. TRANSFERT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT IMPUTABLES AUX BUDGETS ANNEXES.
Annule et remplace la délibération n°18-213 en date du 24 novembre 2018.

Rapporteur : Le Président

Dans un souci de juste répartition de la dépense, le Conseil décide de la refacturation aux budgets annexes des frais de fonctionnement, telle que proposée ci-dessous :

1/ Dépenses de personnel administratif et technique

Il sera refacturé à chaque budget annexe le pourcentage défini du coût brut de chacun des agents ci-après listés :

Service Agent / code budget	Eau potable	Ass. collectif	Ass. non collectif	Économie
	701	702	709	703
Barbier Julian		50%	50%	
Bécard Julien		100%		
Boiselle Geneviève		100%		
Cestia Aurélien	100%			
Jorda Nadine	20%	20%		
Mallet Billy		100%		
Masson Loïc		100%		
Morel Mélanie	100%			
Rollé Eric	20%	30%		

2/ Indemnités de fonction des vice-présidents

Il sera refacturé à chaque budget annexe le pourcentage défini du coût brut de chacun des élus ci-dessous listés :

Service Elu / code budget	Eau potable	Ass EU	Ass NC	Économie
	701	702	709	703
Dépit Didier				100%
Guenet Sylvie		100%		
Lecacheur Freddy		100%		
Lombard Maurice			100%	
Miguel Roger	100%			

3/ Frais de structure

Il sera refacturé à chaque budget annexe le montant forfaitaire ci-après :

Service Elu / code budget	Eau potable	Ass EU	Ass NC	Économie
	701	702	709	703
Forfait	25 000	72 000	3 000	-

Adopté à l'unanimité.

19-190. BUDGET GENERAL - 700. EXERCICE 2019.
DECISION MODIFICATIVE N°5.

Rapporteur : Le Président

Cette décision modificative consiste en

- une inscription de crédits pour l'achat d'une mini-pelle et pour le remboursement de l'assurance suite au vol de la précédente,
- une inscription de crédits pour le programme de travaux VRD 2020,
- un ajustement de crédits pour les travaux d'éclairage public confiés au SIEM,
- une inscription de crédits au chapitre 13 – subventions, pour un solde de 0 € pour la correction d'une subvention mal enregistrée en 2017.

Adopté à l'unanimité.

**19-191. BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 702. EXERCICE 2019.
DECISION MODIFICATIVE N°1.**

Rapporteur : Le Président

Cette décision modificative consiste en

- un complément de crédits pour les programmes d'études à Passy-Grigny, Baye et Mareuil-en-Brie et pour les travaux à venir rue des Barbiers à Troissy ; ajouts équilibrés par une moins-value du même montant sur une opération de travaux achevée.
- un complément de crédits pour les travaux du quotidien ; ajout équilibré par l'annulation de l'opération « équipement sur postes de refoulement ».

Adopté à l'unanimité.

19-192 SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES CONCILIEURS DE JUSTICE DE LA MARNE.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide d'attribuer, pour 2019, une subvention de 150 € à l'Association des Conciliateurs de Justice de la Marne.

Adopté à l'unanimité.

19-193. DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL, A DORMANS.

Reportée.

19-193. MSAP DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE. MISE A DISPOSITION DES LOCAUX.

Rapporteur : Le Président

Dans le cadre de la labellisation de la MSAP des Paysages de la Champagne en Maison France Services à compter du 1^{er} janvier 2020, le Conseil approuve les termes de la convention à établir avec la Commune de Dormans pour la mise à disposition à la Communauté de Communes des locaux destinés à accueillir la Maison France Services - sis 3 rue du Maréchal Foch - à Dormans.

Adopté à l'unanimité.

**19-194. CELLULE ANIMATION DU CONTRAT GLOBAL D'ACTIONS DES BASSINS VERSANTS DU SURMELIN ET DU PETIT-MORIN.
DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2020.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le financement de la cellule d'animation du Contrat Global d'Actions des bassins versants du Surmelin et du Petit-Morin pour l'année 2020 comprenant les salaires et le forfait de fonctionnement. Il sollicite de l'Agence de l'Eau Seine Normandie l'autorisation de procéder aux dépenses au 1^{er} janvier 2020 avant l'arrêté attributif de subvention.

Adopté à l'unanimité.

**19-195. ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES.
ATTRIBUTION DE MARCHÉ.**

Rapporteur : Le Président

Dans le cadre de la réalisation et/ou l'actualisation des zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales des communes membres de la Communauté de Communes, le Conseil accepte de confier le marché au bureau d'études VERDI PICARDIE, pour la somme de 185 773,00 € HT, tranche optionnelle comprise.

Adopté à l'unanimité.

**19-196 AMENAGEMENT DE VOIRIES ET DE RESEAUX.
ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE MAITRISE D'OEUVRE.**

Rapporteur : Le Président

Dans le cadre de la réalisation d'études et de travaux de voirie et réseaux divers, le Conseil accepte de confier la maîtrise d'œuvre :

- Lot 1. rue de l'Église à Vincelles, rue St Martin à Dormans, rue de l'Île d'Amour à Mareuil le Port, au bureau d'études BETA INGENIERIE, pour la somme de 23 760 € HT
- Lot 2. rue Ste Barbe et rue Gambetta à Orbais l'Abbaye, hameau des Méharts à Montmort-Lucy, rue des Pignons à Igny-Comblizy, au bureau d'études BETA INGENIERIE, pour la somme de 24 745 € HT
- Lot 3. rue de l'École à Oeuilly, rue du Pont à Festigny, rue des Gouttes d'Or à Cormoyeux, au bureau d'études BETA INGENIERIE, pour la somme de 29 925 € HT

Adopté à l'unanimité.

**19-197. LOTISSEMENT RUE DES RIVES DE MESLE A FLEURY-LA-RIVIERE.
RETROCESSION DES EQUIPEMENTS VRD A LA COMMUNAUTE.**

Rapporteur : Le Président

Considérant les statuts communautaires, le Conseil accepte la rétrocession des équipements de voirie et réseaux divers du lotissement rue des Rives de Mesle à Fleury-la-Rivière sous réserve des points suivants :

- la conformité des inspections télévisées et tests d'étanchéité du réseau assainissement EU et EP
- la fourniture et conformité des essais pressions et bactériologique du réseau AEP
- la fourniture et conformité des essais de compactage sur la voirie
- la preuve de conformité de la défense incendie
- la fourniture du DOE complet
- la vente d'au moins 75 % des parcelles disponibles.

Adopté à l'unanimité.

**19-198. VERIFICATION ET FOURNITURE D'EXTINCTEURS.
AVENANT N°1 AU MARCHE CHUBB FRANCE.**

Rapporteur : Thérèse LEBRUN-DAVID

Dans le cadre du marché de prestation de services pour la maintenance, la vérification et la fourniture d'extincteurs, attribué à l'entreprise CHUBB FRANCE SICLI COFISEC CHUBB SECURITE, le Conseil accepte l'avenant n°1 au dit contrat qui consiste en la maintenance préventive et la fourniture de robinets d'incendie armés, la maintenance préventive et la fourniture d'installations de désenfumage selon les montants du bordereau de prix unitaires remis par l'entreprise.

Adopté à l'unanimité.

19-199. PLU DE BASLIEUX-SOUS-CHATILLON.

Rapporteur : Jean-Marc GUILLEMONT

Le Conseil communautaire décide d'émettre un avis favorable sur le projet de PLU tel qu'arrêté par le Conseil municipal de Baslieux-sous-Châtillon en date du 25 juillet 2019.

Adopté à l'unanimité.

**19-200. AMBASSADEUR DE LA MOBILITE.
COOPERATION ENTRE LES CC DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE, DE LA GRANDE VALLEE DE LA MARNE, LA CA
EPERNAY, COTEAUX ET PLAINE DE CHAMPAGNE ET LA REGION GRAND EST.**

Rapporteur : Le Président

Dans le cadre du partenariat noué entre la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne, la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne (CCGVM) et la Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne (CAECPC) afin de mener une démarche conjointe en matière de mobilité durable à l'échelle de ce bassin de vie, le Conseil approuve les termes de la convention cadre entre les 3 EPCI afin de définir les règles de répartition pour la prise en charge des dépenses liées au programme d'actions menées conjointement par les collectivités.

Il approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention entre la Région Grand Est, la CCPC, la CCGVM et la CAECPC ayant pour objet :

- de modifier la date effective du démarrage du programme d'actions tenant compte du recrutement effectif de l'ambassadeur de la mobilité en partenariat avec la CCGVM et la CCPC,
- d'ajouter, sous l'égide du coordinateur, deux autres bénéficiaires, la CCGVM et la CCPC, qui pourront bénéficier directement d'une partie de subventions au titre des actions qui seraient portées et déployées à l'échelle de ces territoires,
- de définir précisément le rôle du coordinateur, eu égard à la dimension multi partenariale de la démarche Ambassadeur de la mobilité au niveau du bassin de vie sparnacien élargi.

Adopté à l'unanimité.

**19-201. MSAP DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE. AMENAGEMENT DES LOCAUX.
LANCEMENT DE CONSULTATION POUR TRAVAUX.**

Rapporteur : Le Président

Dans le cadre de la labellisation de la MSAP des Paysages de la Champagne en Maison France Services à compter du 1^{er} janvier 2020, le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation des travaux d'aménagements intérieurs au sein des locaux, mis à disposition par la commune de Dormans.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h15.

Vu pour être affiché le 27 novembre 2018, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Dormans,
Le Président, Christian BRUYEN



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'C. Bruyen', written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'Communauté de Communes' at the top and 'des Vosges de la Champagne' at the bottom, with two stars on either side.